

CONSEIL DES SAGES

Réunion du 23 juin 2015, à 14h30

Présents :

Elus du Conseil Municipal : Charles FERRÉ, Maire et Yves DATIN, Maire-Adjoint en charge des Travaux, du Cadre de Vie et de la Sécurité.

Membres du Conseil des Sages : Edmé SUDOUR, Président, Paule CABANAC, Co-Présidente, Jean-Claude BOILEAU, Janine BOURG, Bernard CORNET, Pierre CROUZETTE, Rosy DECROIX, Jean-Claude FEUGEAS, Micheline FOURET, Michèle GAZAL, Guy HORTE, Michel LEFLOCH, Martine QUINTON, Annie SALAGNAC, Odile SALAT, Serge SALONE, Paul SARANT, Robert SEGALAT, Francis SMUDA, Robert SORGES, Danièle VIALLE.

Excusés : Guy BOISSAC

Ordre du jour :

- Point sur le budget
- Point sur le SIRTOM
- Qualité et propreté de la ville
- Questions diverses

Edmé SUDOUR ouvre la séance à 14h30. Il cède la parole au Maire pour un point sur le budget de la commune et un point sur le SIRTOM d'Egletons.

Charles FERRÉ, à l'aide d'un diaporama, présente les principaux axes du budget de la commune. Il expose d'abord les grands chapitres : charges à caractère général, personnel, remboursement des intérêts de la dette. Il précise que les charges à caractère général recouvrent la majorité des dépenses de fonctionnement de la ville : eau, maintenance des bâtiments et des infrastructures, transport scolaire... A titre d'exemple, il rappelle que la seule fourniture d'électricité s'élève à environ 200 000 €, dont une grande partie pour l'éclairage des stades. Relativement aux dépenses générées par l'éclairage public, il précise que les horloges installées sur ce réseau ont permis de réduire fortement le coût.

Il fait ensuite un point sur le budget du personnel. Près de 50% du budget de fonctionnement y est consacré. Il souligne la qualité du travail des agents et son implication de la recherche des pistes d'économie. Les départs en retraite ne seront pas remplacés afin de trouver de nouvelles marges de manœuvre. Il évoque par ailleurs l'importance à moyen termes de mutualiser les services entre collectivités.

Serge SALONE demande si les indemnités des élus figurent à ce chapitre. Le maire lui indique qu'elles se retrouvent dans les charges à caractère général.

Le maire rappelle également le coût du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : près de 130 000 € par an.

Relativement aux subventions aux associations, il précise que la priorité a été donnée aux associations égletonnaises.

Pour assurer ce budget il convient de trouver des recettes. Depuis plusieurs années l'Etat baisse ses dotations aux communes (DGF, DETR), et la tendance reste à la baisse. Chaque année, la commune perd environ 100 000 €. Compte tenu de ces éléments et suivant les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, il convenait d'augmenter les taxes locales (foncier bâti et non bâti, habitation, redevance sur les entreprises), afin de dégager 400 000 € de recettes supplémentaires.

La commune doit, au cours des trois prochaines années, faire un effort important en vue de retrouver une capacité d'investissement.

Relativement au SIRTOM, le budget de fonctionnement est de 1,8 M€. Le poste le plus important concerne les frais de personnel. Le maire détaille les charges, puis les redevances versées par les communes : Egletons verse environ la moitié des redevances. Le SIRTOM d'Egletons compte 26 communes. Guy HORTE s'interroge sur les résidences secondaires. Le maire lui répond qu'elles sont taxées.

Paule CABANAC prend ensuite la parole en s'appuyant sur un diaporama pour faire un point sur les choses faites ou à améliorer dans la ville.

Le lac :

- **Chemin piéton vers l'île du lac (passerelle)** : bloquer le passage aux véhicules à l'aide de roche implanté à proximité. Yves DATIN lui répond que cette hypothèse sera étudiée avec les STM.
- **Sens interdit et parking privé au niveau du village de vacances** : est-ce légal ? Le maire lui répond que pour l'instant le prestataire à délégation jusqu'au bord du lac d'où la notion de parking privé.
- **Poubelles** : des dégradations sont régulièrement constatées. Le conseil constate dans sa globalité que ces dégradations sont principalement le fait de l'incivilité de certains de nos concitoyens et du vagabondage des chiens. Il conviendrait aussi de remettre des couvercles audites poubelles. Le maire répond que du matériel a été acheté et qu'elles seront prochainement réparées.
- **Stationnement handicapé**. Tout le monde remarque le bien-fondé de ce nouvel emplacement.

Parc Sikora :

- **Constataion de la pose de la bâche et des plantations**. Le maire précise que le talus sera planté l'an prochain.
- **Trouver un nom à ce parc**. La question est reportée à plus tard.
- **Poubelles**. Même réponse pour lac.
- **Éclairage public** : il est constaté qu'il est très dégradé. Certains proposent de le supprimer, mais son utilité, notamment en hiver, est fondamentale.
- **Bassin** : il sera nettoyé en automne.
-

Travaux divers

- **Escalier espace Ventadour** : le maire explique la solution du bardage en bois devrait être plus durable que les réfections antérieures.
- **Containers face au cinéma** : souvent plein il conviendrait d'en faire ajouter un.
- **Point propre au super U** : Yves DATIN informe le conseil qu'il va être déplacé boulevard des combes.
- **Trottoirs à restaurer** : rue Martial Bergeal, les trottoirs sont très dégradés par les voitures au niveau de l'IUT (parking informel).
- Il est souligné la **qualité de l'élagage** à la résidence des bruyères.

Question diverses

Robert SORGES revient sur la visite de la **station d'épuration**. Il l'a trouvé très intéressante mais a relevé que l'entretien pouvait être amélioré.

Marchés festifs du vendredi : Francis SMUDA, membre des comités de fêtes revient sur les animations. Il précise que les commerçants et artisans sont plus impliqués. Les commerces de la rue François Monéger seront ouverts (la boulangerie Barreteau sera notamment ouverte en nocturne). Serge SALONE, tout en soulignant les efforts faits et l'implication du comité dans l'animation dans la ville, rappelle l'importance de renouveler les animations. Le maire expose que le comité des commerçants et artisans tiendra la buvette du 14 juillet au 15 août.

Fête de la musique : tous constatent une belle réussite. Certains regrettent que les commerces à proximité fussent fermés le dimanche.

La prochaine séance aura lieu le mardi 8 septembre à 14h00 suivie d'une présentation de la sécurité routière à 15h00.

L'ordre du jour étant épuisé Edmé SUDOUD lève la séance.

Président,
Edmé SUDOUD



Co-Présidente,
Paule CABANAC

